

## La reconnaissance de la sécheresse 2017 comme calamité agricole

- Session : 2016-2017
- Année : 2017
- N° : 660 (2016-2017) 1

- Question écrite du **11/07/2017**

- de LEGASSE Dimitri
- à COLLIN René, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région

Depuis un certain temps, la Belgique fait mentir sa réputation de pays au mauvais temps. Il ne pleut plus assez pour nos agriculteurs. Les conséquences de cette sécheresse sont graves : récolte désastreuse, manque de fourrage pour le bétail...

L'impact financier sera donc lourd.

A cela s'ajoute le fait que l'Institut royal météorologique ne reconnaissait pas le caractère exceptionnel de la sécheresse qui a frappé de mai à mi-juin. Ce qui empêche la reconnaissance comme calamité agricole et donc le versement d'indemnités.

Monsieur le Ministre peut-il expliquer pourquoi l'Institut royal météorologique ne reconnaît-il pas le caractère exceptionnel de la sécheresse qui a frappé de mai à mi-juin ?

Peut-on s'attendre à un changement d'avis de l'IRM ou est-ce définitif ?

Comment Monsieur le Ministre compte-t-il aider les agriculteurs ?

- Réponse du **13/07/2017**

- de COLLIN René

J'ai répondu en date du 10 juillet 2017 en séance publique de la Commission de l'Agriculture et du Tourisme aux questions orales sur ce thème formulées par Messieurs PREVOT, DESQUESNES et MOUYARD intitulées « Soutien aux éleveurs suite à la sécheresse », « Impact de la sécheresse sur l'agriculture wallonne » et « Conséquences de la sécheresse dans le monde agricole ».

J'invite l'honorable membre à consulter le compte rendu analytique de cette séance afin de prendre connaissance de ma position sur ce dossier.